

**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 28 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 juin 2025

DÉLIBÉRATION : Budget communal - Compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public pour l'exercice 2024

N°2025/026

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion du budget principal dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt pour l'exercice 2024 et les résultats de l'exécution budgétaire 2024 ci-annexés,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 18 juin 2025,

Après avoir constaté la parfaite concordance du compte de gestion avec les résultats du compte administratif de l'ordonnateur, approuvé par délibération ce jour,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Est approuvé le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2024, par le responsable du service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt et comptable public de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



*Le Secrétaire de séance,
M. Arthur BEAUREPAIRE*



PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : **08 JUIL, 2025**

2/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250626-qlfX010001ee51-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025